



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le conseil municipal statuera, sur la **demande de dérogation mineure qui suit**, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 11 décembre 2018 à 19 h, à l'hôtel de ville sis au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 15 rue Polisenno / lot p8A rang 6 du cadastre du Canton de Grenville

La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'un garage attaché ayant une marge avant projetée de 2.44 mètre et une marge latérale de 1.22 mètre et ce, contrairement au règlement de zonage no RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone V-06, une marge avant minimale de 8 mètres et une marge latérale minimale de 5 mètres.

2. 52 chemin Lessard / lot 14A-1 rang 7 du Canton de Grenville

La demande est pour rendre conforme l'empiètement dans la marge avant de la remise et de l'atelier qui se trouve à 7.08 mètres et 5.4 mètres de la limite avant, ainsi que l'empiètement dans la marge latérale droite du bâtiment principal et de la galerie qui se trouve à 3.5 mètres et 1.25 mètre de la limite latérale, et ce, contrairement au règlement de zonage no RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone V-06, une marge avant de 8 mètres, une marge latérale de 5 mètres et à l'article 136 un empiètement maximum de 2 mètres dans la marge latérale pour une galerie.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de novembre deux mille dix-huit (2018).

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that Municipal Council will decide on the following request for minor exemption at a regular meeting to be held on December 11th, 2018 at 7:00 pm at Town Hall located at 88 rue des Erables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 15 Polisenno Street / lot p8A rank 6 of the cadastre of the Township of Grenville

The request is to authorize the construction of an attached garage with a projected front margin of 2.44 meters and a lateral margin of 1.22 meters, contrary to the zoning by-law number RU-902-01-2015 which requires, at the V-06 specifications grid, a minimum front margin of 8 meters and a minimum lateral margin of 5 meters.

2. 52 Lessard Road / Lot 14A-1 Range 7 Township of Grenville

The request is to conform the encroachment in the front margin of the shed and workshop which is at 7.08 meters and 5.4 meters from the front limit, as well as the encroachment into the right side margin of the main building and the gallery which is 3.5 meters and 1.25 meters from the lateral limit, contrary to the zoning by-law RU-902-01-2015 which requires a front margin on the V-06 specifications grid of 8 meters, a lateral margin of 5 meters and in Article 136 a maximum encroachment of 2 meters in the lateral margin for a gallery.

Any interested person may be heard by the board with respect to this request at this meeting.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this nineteenth (19th) day of November two thousand and eighteen (2018).

Marc Beaulieu
Directeur Général